Appel à propositions CMP Maroc 2023-2027

Liste des frais admissibles

**DÉPENSES ADMISSIBLES**

*Pour être admissibles, les dépenses doivent être nécessaires, raisonnables et directement attribuables à la réalisation du projet. Dans cet appel, les dépenses admissibles pour la réalisation du projet sont les suivantes :*

**Mobilités**

Billet d’avion classe économique

Déplacement domicile aéroport a/r

Déplacements locaux en Wallonie-Bruxelles et/ou Maroc

Frais de logement en Wallonie-Bruxelles : 160 EUR maximum par nuitée avec petit déjeuner inclus

Frais de logement au Maroc : 150 EUR maximum par nuitée avec petit déjeuner inclus

Frais de séjour en Wallonie-Bruxelles : 90 EUR maximum par tranche de 24 heures

Frais de séjour au Maroc : 88 EUR maximum par tranche de 24 heures

**Appui à l’opérateur**

Frais de prestation (frais de coordination, expertise, …)

Consommables (matériel non amortissable)

Communication (impression, site internet, article de presse, …)

Frais d’organisation d’atelier (location d’espaces, location de matériel, repas,…)

**Equipement**

Achat de matériel

*L’opérateur retenu devra envoyer à WBI toutes les pièces justificatives (factures, preuves de paiement, etc) ainsi que tous les documents se rapportant au projet (invitations, programmes, affiches, syllabus, livres, support audio/vidéo, etc.).*